VILLE DE BRUXELLES

Finances Secrétariat central FIN



STAD BRUSSEL

Financiën Centraal secretariaat FIN

Réf. Farde e-Assemblées: 2404546

N° OJ: 10

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/06/2021

Objet: Subside spécifique pour la plateforme citoyenne "Humanitaire HUB": 120.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Vu le subside spécifique concernant le nettoyage du site (l'ancien garage Citroën-Vergote sis Square Sainctelette - 1000 Bruxelles) octroyé à la Croix Rouge pour la période de février 2021 à mai 2021 pour un montant mensuel de 2.623,99 EUR;

Vu les frais de gardiennage pris en charge par la Ville de Bruxelles pour ce même site;

Afin de simplifier la procédure, d'assurer un maximum de transparence et de permettre de couvrir l'ensemble des frais (le nettoyage étant estimé au minimum mensuel à 2.623,99 EUR et le gardiennage étant estimé entre 12.500,00 EUR et 15.000,00 EUR selon le mois);

Sous réserve de l'acceptation par la plateforme citoyenne "Humanitaire HUB" de la proposition émise par la Région et la Ville de Bruxelles;

Sous réserve de la justification mensuelle (présentation des pièces justificatives) de ces dépenses par la plateforme citoyenne "Humanitaire HUB";

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté:

Article unique: Regrouper les dépenses de nettoyage (subside anciènnement octroyé à la Croix Rouge) et de gardiennage du site situé Square Sainctelette (ancien garage Citroën-Vergote) dans un seul subside spécifique mensuel de 20.000,00 EUR (pour une période de 6 mois du 01/07/2021 au 31/12/2021) à l'attention de la plateforme citoyenne "Humanitaire HUB" (n° d'entreprise 0642.848.494).



Annexes:

